

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/05 EN DATE DU 24/02/2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 00

Votants : 10

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 24 Février 2025, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 10 février 2025, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY. BAYLE. ESCALIER.

Mrs LAVALADE. CARREAUD. PETILLON. DELOMENIE. JOUHANNEAU.

Monsieur Sébastien DELOMENIE a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE : CFU

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de St Martin Le Vieux dressé par Madame le maire Sylvie ACHARD et Monsieur Franck BENOIT comptable public du SGC Limoges amendes ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Madame Sylvie ACHARD, Maire de la commune, s'est retirée pour que le conseil puisse procéder au vote du CFU remplacé par Monsieur Daniel LAVALADE, 1^{er} adjoint au maire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune comme suit

.../...

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 087-218716603-20250224-202505-BF

SLOW

COMMUNE 2024	Opération de l'exercice	Résultat reporté	RAR	Résultat clôture
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	611 069,64			611 069,64
Recettes	727 291,35	724 728,98		1 452 020,33
Résultat exercice	116 221,71	724 728,98		840 950,69
INVESTISSEMENT				
Dépenses	516 096,12		87 866,80	516 096,12
Recettes	222 058,33	17 992,15	60 780,00	240 050,48
Résultat exercice	-294 037,79	17 992,15	-27 086,80	-276 045,64
ENSEMBLE				
Dépenses	1 127 165,76	0,00		1 127 165,76
Recettes	949 349,68	742 721,13		1 692 070,81
Résultat clôture	-177 816,08	742 721,13		564 905,05

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le 1^{er} adjoint,
Daniel LAVALADE

Le secrétaire de séance,
Sébastien DELOMENIE



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien DELOMENIE'.